

**Marché de travaux n° 2018-004**

**Travaux de remise à niveau  
des installations thermiques  
Site de Poitiers**

**Règlement de Consultation**

**Date limite de remise des offres : vendredi 5 octobre 2018, 17H00**

**Pouvoir adjudicateur et maître d'ouvrage**

**Dénomination sociale :** GIP SILPC

Siège social :

2 rue Jean Monnet

87170 ISLE

Téléphone : 05 55 43 99 00

Fax : 05 55 43 99 01

Etablissement secondaire :

14 rue des Landes

86000 POITIERS

Téléphone : 05 49 50 37 37

Fax : 05 49 49 94 01

courriel : [silpc@silpc.fr](mailto:silpc@silpc.fr) et [marches@silpc.fr](mailto:marches@silpc.fr)

Représenté par Francis FOURNEREAU Francis, directeur général (décision du 19/01/2015)

Type établissement : Groupement d'intérêt public

soumis à l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et au décret d'application 2016-360 du 25/03/2016

Comptable assignataire : Agent comptable du GIP SILPC

MAITRE D'OUVRAGE : GIP SILPC

MAITRE D'ŒUVRE : JLM Ingénierie

---

## ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PUBLIC

### GIP SILPC

- **Siège social :**  
*rue Jean Monnet - BP 11- 87170 ISLE*

et

- **Etablissement secondaire (lieu d'exécution des travaux)**  
14 rue des Landes – 86000 Poitiers

représenté par Monsieur Francis FOURNEREAU, Directeur Général

Type établissement : groupement d'intérêt public

---

## ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de travaux.

### I – Descriptif

Le présent marché a pour objet la réfection des installations thermiques de l'établissement secondaire de Poitiers : chauffage (plancher chauffant / rafraîchissant), climatisation de deux salles informatiques et divers travaux annexes.

Le SILPC est spécialisé dans une activité de prestataire informatique dans le domaine de la santé. A ce titre, il a pour objectif de renforcer la sécurisation thermique de l'environnement des équipements informatiques et garantir la permanence de leur fonctionnement. Il vise également à réintroduire une situation de confort pour les agents du site, le système actuel présentant plusieurs points de défaillance.

### II - Allotissement

L'ensemble des prestations est regroupé dans un lot unique intégrant la garantie/maintenance sur les douze mois qui suivent la mise en route des nouvelles installations (garantie sur les installations nouvelles, maintenance sur les éléments soumis à contrôles réglementaires préventifs pendant le délai de garantie, télésurveillance des installations techniques ou hors délai de garantie pour les pièces de l'installation d'origine (disconnecteur ...)

---

## ARTICLE 3 – CONFIDENTIALITE

Le candidat qui prend connaissance de données concernant les locaux et l'organisation de la sécurité du SILPC au travers des pièces du dossier de consultation, d'une visite des lieux ou d'une quelconque manière est tenu

Remise à niveau des installations thermiques

de maintenir confidentielles ces données (notamment les plans intérieurs des locaux) et d'en limiter l'utilisation à la constitution de sa réponse.

---

## **ARTICLE 4 – FORME DU MARCHÉ**

### **I - Type de marché**

Le présent marché porte sur des travaux de nature courante et ne présentant a priori pas de besoins d'innovation. Cependant, les candidats peuvent proposer des solutions innovantes.

### **II – Mode de dévolution**

La présente consultation est lancée sur la base de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/3/2016 relatif aux procédures adaptées.

La personne publique se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des candidats selon l'intérêt que présentent les offres. Les négociations peuvent porter sur le prix et/ou sur les caractéristiques des travaux à réaliser, sans toutefois bouleverser les lignes directrices du cahier des charges.

### **III – Mode d'exécution**

Le marché sera exécuté sous une forme simple et pour la durée de mise en place du chantier, puis de la garantie maintenance d'une durée d'un an.

L'estimation faite par l'acheteur public sur la durée des travaux est de 60 jours. L'exécution est programmée sur les 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 et 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

### **IV - Lieu d'exécution des prestations de service**

Site de Poitiers,  
12 et 14 rue des Landes sur la Zone de la République III, e, périphérie de Poitiers, accessible par Rodeo et autoroute à proximité.

---

## **ARTICLE 5 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DELAIS DE PAIEMENT DU MARCHÉ**

L'exécution du marché sera financée sur les fonds propres du SILPC

Le mode de paiement des factures est le virement administratif dans un délai de 30 jours après réception de la facture. Le détail des modalités de paiement est indiqué au CCAP.

Remise à niveau des installations thermiques

---

## **ARTICLE 6 – DÉLIVRANCE DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Les pièces du dossier de consultation sont remises en un exemplaire gratuitement aux entreprises qui en feront la demande.

Elles sont également téléchargeables sur le site ci-dessous :

<https://www.marches-securises.fr/entreprise/?module=certs>

Le dossier de consultation comprend huit (8) pièces :

- Règlement de consultation
- CCAP 2018-004
- CCTP
- Complément au CCTP
- Schéma de principe du projet
- Plan logistique
- Acte d'engagement
- Bordereau quantitatif

*hormis l'avis d'appel à la concurrence.*

---

## **ARTICLE 7 - CONDITIONS DE PARTICIPATION REQUISES**

L'accès à la présente consultation est ouvert indifféremment aux personnes physiques ou aux personnes morales dès lors qu'elles possèdent des compétences avérées dans la spécialité demandée et les ressources matérielles et humaines nécessaires.

---

## **ARTICLE 8 - CANDIDATURES SOUS FORME DE GROUPEMENT**

Des prestataires peuvent se constituer en groupement momentané afin de mettre leurs moyens en commun et acquérir par ce biais une capacité globale correspondant à la demande de l'organisme public.

Le groupement doit impérativement être constitué au stade du dépôt de l'offre et en avoir désigné le mandataire. Les membres qui constituent le groupement demeureront inchangés jusqu'à la fin du marché.

Dans le cas où les entreprises se présenteraient en groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de l'exécution des obligations contractuelles incombant à chacun des membres du groupement en cas de défaillance de l'un d'eux.

---

## **ARTICLE 9 - SOUS-TRAITANCE**

La sous-traitance est autorisée que si tous les éléments en sont connus à l'ouverture des plis (nom, justificatifs administratifs, CV de l'intervenant, références, domaine d'intervention sous-traité). Toute demande de sous-traitance insuffisamment précise ou intervenant après notification du marché sera rejetée.

Une demande de sous-traitance peut être présentée en cours de chantier mais elle risque retarder l'exécution des travaux par les délais d'instruction du dossier.

Remise à niveau des installations thermiques

---

## ARTICLE 10 - RÉDACTION DES OFFRES

### I – Langue d'établissement de l'offre

Les offres devront être rédigées en langue française, dans toutes leurs parties.

### II – Signature du marché

Les offres seront signées par une personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise. Le candidat fournira, le cas échéant, copie de la décision lui donnant pouvoir de signature de l'offre.

### III – Pièces à fournir

- La Lettre de candidature
- La Déclaration du candidat dûment remplie et signée. Il est impératif que les candidats en complètent toutes les rubriques en y joignant toutes pièces annexes utiles à l'appréciation des capacités du candidat à exécuter le marché.
- Une copie des certificats délivrés par les administrations fiscales et les organismes sociaux attestant que les candidats (y compris ses cotraitants et sous-traitants éventuels) sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et décennale conforme aux exigences posées à l'article 1.12 du CCAP
- Les qualifications professionnelles du candidat et les certificats justifiant de la maîtrise de processus Qualité
- En application de l'article R.5221-1 du Code du Travail, le candidat établira une déclaration sur l'honneur précisant s'il a ou non l'intention de faire appel, pour l'exécution du marché, à des salariés de nationalité étrangère ; dans l'affirmative, il certifiera que ces salariés sont autorisés à exercer une activité professionnelle en France.
- Une attestation par laquelle le candidat s'engage à ne pas recourir à du personnel intérimaire sous-qualifié ou relevant d'un métier ou d'un domaine de compétence autre, le domaine de l'agent serait-il sur un domaine proche du corps de métier requis.
- L'acte d'engagement daté et signé et comportant le nombre de feuillets dont se compose le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (document joint au dossier de consultation, à compléter) Pour toute marque proposée (y compris en cas de reprise de la marque référencée par le bureau d'études), préciser les performances et défauts s'il y a lieu de ces équipements.

Remise à niveau des installations thermiques

- Le planning d'intervention prévisionnel sur la période fin 2018-début 2019 et si possible une information sur son plan de charge
  - Le descriptif des conditions d'intervention (système d'astreinte, moyen technique de télésurveillance, leur procédure usuelle d'intervention dans les locaux du client...) pendant la période de garantie / maintenance
- La présentation de la société et de ses références sur des chantiers similaires.

---

## **ARTICLE 11 – VARIANTES**

Le candidat est libre de proposer la ou les solutions qui lui paraissent les plus adaptées. Il peut promouvoir dans sa réponse son savoir-faire, ses capacités d'innovation et de conseil.

---

## **ARTICLE 12 - MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES DEMATERIALISEES**

Les offres devront être accessibles sur la plate-forme de dématérialisation MARCHES-SECURISES avant le :

**Vendredi 5 octobre 2018, 17 heures**

Il appartient aux candidats d'être diligents pour que leur réponse soit intégralement déposée avant l'expiration de ce délai.

Les offres réceptionnées hors délai seront refusées, même si le téléchargement a débuté avant l'heure limite de dépôt.

L'adresse du site sur lequel les offres peuvent être transmises sous forme dématérialisée est :

<https://www.marches-securises.fr/entreprise/?module=certs>

L'encryptage des fichiers envoyés par le candidat sera effectué à la source, dès leur émission, sur le poste même de celui-ci de manière à ce que le contenu des fichiers reste confidentiel et sécurisé.

Les offres seront obligatoirement signées  
par signature électronique

et

par signature manuscrite,

le SILPC se réservant la possibilité de re-matérialiser les documents électroniques et le marché final pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un document papier.

---

## **ARTICLE 13 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai **minimum** de **90 jours** à compter de la date limite de remise des plis.

Remise à niveau des installations thermiques

---

## ARTICLE 14 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Sous réserve que le candidat ait attesté qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales, (*Cas particulier des groupements d'entreprises et sous-traitance : la capacité à concourir du groupement ne pourra être déclarée que si toutes les entreprises qui le composent remplissent individuellement les conditions pour y concourir*),

l'offre sera examinée pour chaque lot sur la base des critères ci-dessous énoncés :

- 30% coût (installation et maintenances)
- 30% caractéristiques techniques (dont intégration de l'existant)
- 40% caractéristiques fonctionnelles (pertinence, évolutivité, souplesse d'utilisation...).

**La notation des offres sera effectuée de la manière suivante :**

- Très satisfaisant : entre 5 et 6 points*
- Satisfaisant : entre 3 et 4 points*
- Peu satisfaisant : entre 1 et 2 points*

---

## ARTICLE 15 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements complémentaires pourront être demandées en utilisant la plateforme <https://www.marches-securises.fr/entreprise/?module=certs> mentionnée ci-dessus qui renverra sur la messagerie du SILPC.

Les réponses aux questions apparaissant particulièrement pertinentes et de nature à mieux cerner les besoins existants seront diffusées à l'ensemble des candidats afin de donner le même niveau d'information à chacun. Il sera procédé de la même manière dans le cas où la personne publique s'apercevrait d'une erreur ou d'une imprécision dans la rédaction du dossier de consultation. Ces modifications pourront intervenir au plus tard six jours ouvrables avant la date limite de réception des offres sans que les candidats puissent opposer de réclamation.

Si des modifications intervenaient au-delà de ce délai, la date de réception serait repoussée en conséquence et l'ensemble des candidats en serait informé.

---

## ARTICLE 16 – VISITE DES LOCAUX PENDANT LA PHASE DE CONSULTATION

Compte tenu de l'objet du marché, le candidat devra impérativement visiter les locaux.

Rendez-vous devra être pris avec M. LEBREAU

Tél : 05 55 43 99 12

Courriel : [bertrand.lebreau@silpc.fr](mailto:bertrand.lebreau@silpc.fr)

de préférence sur la période **du 17 au 28 septembre 2018**.

C'est un critère de prise en compte de l'offre du candidat. A défaut, il sera réputé ne pas avoir pris connaissance du chantier pour s'engager de manière ferme sur le contenu et le montant de son offre.

Son offre sera jugée inacceptable sans être examinée.

Remise à niveau des installations thermiques